FAUX

Lorsqu'un frontalier perd son emploi, il est indemnisé à hauteur de 57 % de la moyenne de ses 12 derniers mois de salaire bruts. Cette allocation est versée par Pôle emploi. Mais la Suisse, qui perçoit les cotisations sociales de ces travailleurs reverse jusqu'à cinq mois d'indemnités à la France et conserve le reste.

2 La Suisse est gagnante avec ce système

VRAI

Suite aux accords bilatéraux de 2002, la Confédération helvétique perçoit plus de cotisations qu'elle n'en reverse à la France. Elle n'a pas à indemniser les chômeurs de longue durée ni à prendre en charge leurs formations. Une aubaine pour les entreprises helvètes ? Pas plus qu'ailleurs. *« C'est le même comportement en Suisse et en France*, assure Lucyane Bécart, directrice de Pôle emploi en Haute-Savoie. *La crise de 2008 a marqué la fin du modèle des Trente Glorieuses. Cette crise a eu un effet conjoncturel mais aussi des conséquences sur la structure du marché du travail. Il est devenu plus flexible. Et cet état de fait se reporte sur l'assurance chômage. L'adaptation à la flexibilité des entreprises se fait sur fond d'assurance chômage. Dans cette situation, les salariés ont défini leur mode de vie, se sont adaptés. »*

Lorsqu'ils perdent leur emploi, les travailleurs frontaliers qu'ils soient Français ou Suisses, sont indemnisés par Pôle emploi.

3 Les chômeurs frontaliers vont bientôt devoir aller pointer en Suisse

FAUX

La commission européenne envisage de changer la règle en imposant au pays employeur de prendre en charge les chômeurs transfrontaliers. *« Cela va dans le bon sens*, estime le sénateur Cyril Pellevat qui avait déposé une proposition de résolution sur ce thème. *Depuis 2009 où il n'y a plus de rétrocession complète des cotisations chômage, il faut prendre le taureau par les cornes. »* Si la droite l'emporte en juin aux Législatives, il espère que son texte sera examiné avant la fin 2017. Sur cette question, le sénateur haut-savoyard travaille de concert avec son homologue valaisan, le conseiller national Philippe Nantermod. Mais pour le Suisse, il faut revenir au système d'avant 2009 et laisser la France gérer prestations et formations : *« Etre au chômage, ce n'est pas que percevoir de l'argent*, analyse-t-il. *Un frontalier d'Annemasse ira-t-il à Lausanne pour suivre une formation ? »*

YVES GALLARD ET JULIEN BERRIER

« En Suisse, un emploi sur [illegible] est occupé par un travailleur frontalier. Il y a donc un besoin de main-d'œuvre sérieux et durable. Ils n'auraient pas suffisamment de main-d'œuvre. D'ailleurs, de plus en plus le recrutement se fait sous forme de CDI. »

« La question, c'est celle du coût du travail »

Directrice de Pôle emploi en Haute-Savoie, Lucyane Bécart analyse le lien entre flexibilité et assurance chômage.

Constatez-vous des stratégies visant à "profiter" du niveau d'indemnisation à la sortie d'un emploi frontalier ?

Selon les témoignages de nos agents qui accueillent les demandeurs d'emploi, y compris les frontaliers, ils recherchent un emploi réel, durable. Il y a quelques personnes qui apprécient de changer régulièrement d'employeur mais majoritairement, ils veulent un emploi stable. Bien sûr, il y a toujours des gens qui cherchent à profiter du système mais ce n'est pas le cas de la grande majorité. Ce que je constate c'est que 100 000 personnes travaillent chaque année en passant par nos fichiers. La moitié vit dans un système assez précaire du fait du fonctionnement du marché local lié à la saisonnalité. Comment s'étonner de ce manque d'implication si les employés ne sont pas engagés de façon durable ?

Quel regard portez-vous sur la question du niveau d'indemnisation des demandeurs d'emplois frontalier ?

La question c'est celle du coût du travail. En moyenne, la rémunération en Suisse est le double de ce qu'elle est en France. Ce qui prouve que ce n'est pas le coût du travail qui fait l'emploi. Ce qui est décisif, c'est le niveau de formation. Pour nous, l'actualité c'est le plan "1 million" qui travaille sur l'augmentation des compétences.

Lucyane Bécart, directrice de Pôle emploi en Haute-Savoie.